



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 12 juin 2024

WFP/EB.A/2024/5-F

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Modification de la politique en matière de plans stratégiques de pays

Contexte

Les normes de couverture des évaluations à appliquer aux plans stratégiques de pays (PSP) ont été définies dans la politique en matière de PSP de 2016 et reprises dans la politique d'évaluation de 2022. Lors de l'évaluation de la politique en matière de PSP réalisée en 2023, il a été recommandé de réviser ces normes afin de parvenir à une couverture des évaluations plus stratégique, correspondant mieux aux besoins du moment et présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Après s'être longuement concerté avec le Conseil au début de 2024, le Secrétaire du PAM propose de réviser les normes de couverture des évaluations à appliquer aux PSP en apportant les modifications décrites dans le présent document à la politique en matière de PSP.

Projet de décision*

Le Conseil approuve les modifications apportées à la politique du PAM en matière de plans stratégiques de pays, qui sont présentées dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2024/5-F.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme A.-C. Luzot
Directrice de l'évaluation
courriel: anneclaire.luzot@wfp.org

Modifications apportées à la politique en matière de plans stratégiques de pays¹

Le PAM propose d'apporter les modifications ci-après au paragraphe 94 de la politique en matière de PSP.

Texte actuel

94. Sous la houlette du Bureau de l'évaluation, tous les PSP autres que les PSPP feront l'objet d'une évaluation de portefeuille de pays vers la fin de la période sur laquelle ils portent, afin d'évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus par rapport aux effets directs et aux objectifs définis dans les PSP, notamment en ce qui concerne l'équité entre les sexes et d'autres résultats institutionnels transversaux, et de dégager des enseignements susceptibles d'être utilisés pour déterminer l'appui à apporter par la suite dans chaque pays. Sans porter atteinte à l'indépendance de la sélection par le Bureau de l'évaluation des évaluations de portefeuille de pays en conformité avec la politique en matière d'évaluation, les PSPP feront l'objet d'examens décentralisés, selon que de besoin.

Texte révisé

94. Sous la houlette du Bureau de l'évaluation, un minimum de 10 évaluations de PSP seront menées chaque année, qui couvriront au moins 70 pour cent de l'ensemble des PSP et des PSPP se trouvant dans l'avant-dernière année de leur mise en œuvre. La sélection des PSP et des PSPP à évaluer sera réalisée comme indiqué dans la modification de la politique d'évaluation².

¹ "Politique en matière de plans stratégiques de pays" (WFP/EB.2/2016/4-C/Rev.1).

² Voir le document intitulé "Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022)" (WFP/EB.A/2024/5-E).